

IA POUR L'OCÉAN
APPEL À PROPOSITIONS
LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

17 FÉVRIER 2023



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
Définitions clés	7
PROCESSUS DE PRÉSENTATION DE PROPOSITIONS	8
Déclaration d'intérêt (DI)	8
Évaluation de la déclaration d'intérêt	9
Processus de proposition complète pour les déclarations d'intérêts retenues	10
Sélection et acceptation de propositions	11
EXIGENCES CLÉS	11
Principes directeurs pour les projets d'IA	11
Diversité, équité et inclusion	11
Admissibilité au programme	11
Durée du projet	12
Exigences financières	12
Adhésion	12
Collaboration	14
CRITÈRES DE SÉLECTION DE PROJET	15
Volet de découverte	15
Volet Préparation et commercialisation de l'IA	16
À PROPOS DE SOC ET DE L'ADHÉSION À SOC	18

DATE LIMITE DE SOUMISSIONS DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT:

31 MARS 2023 À 20 H 00 HAA

PAGE WEB DE L'APPEL DE PROPOSITIONS IA POUR L'OCÉAN :
[OCEANSUPERCLUSTER.CA/FR/PROGRAMME-IA-POUR-LOCEAN](https://oceansupercluster.ca/fr/programme-ia-pour-locean)

WEBINAIRE SURVOL D'IA POUR L'OCÉAN :
7 MARS 2023, DE 14 H 00 À 15 H 30, HEURE DE L'ATLANTIQUE
10 H 00-11 H 30, HEURE DU PACIFIQUE

APERÇU DU PROGRAMME AI OCEAN LIEN D'INSCRIPTION AU
WEBINAIRE :
[INSCRIPTION AU WEBINAIRE IA POUR L'OCÉAN](#)

LES DEMANDES DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT DOIVENT ÊTRE
ENVOYÉES À L'ADRESSE SUIVANTE :
AI@OCEANSUPERCLUSTER.CA



INTRODUCTION

Supergrappe des océans du Canada (SOC) est une grappe nationale dirigée par l'industrie qui vise à accélérer la croissance numérique, durable et inclusive de l'économie bleue au Canada. Grâce à une approche concertée et multisectorielle, SOC s'attaque à certains des plus grands défis mondiaux dans l'océan et ce faisant, créer des occasions économiques. Le nombre de membres de SOC a augmenté à plus de 520 organismes d'un océan à l'autre, avec des partenariats de partout au Canada et plus de 86 projets d'une valeur de 400 millions de dollars approuvés à ce jour. SOC est ravie de continuer à soutenir l'expansion des activités commerciales de l'économie bleue

grâce au nouveau programme Intelligence artificielle (IA) pour l'océan de 20 millions de dollars. Ce programme vise à stimuler de nouveaux investissements supplémentaires dans les solutions d'IA pour l'océan et à accélérer l'adoption de l'IA par les entreprises canadiennes. La possibilité de l'IA de générer de profonds impacts sur l'avenir ainsi que la santé et la prospérité des océans du monde est considérable. Chaque occasion mondiale dans l'économie bleue sera fondamentalement influencée par l'utilisation croissante de l'IA dans la prise de décision opérationnelle.

La possibilité de l'IA de générer de profonds impacts sur l'avenir ainsi que la santé et la prospérité des océans du monde est considérable. Chaque occasion mondiale dans l'économie bleue sera fondamentalement influencée par l'utilisation croissante de l'IA dans la prise de décision opérationnelle.

Plus précisément, le programme IA pour l'océan vise à rehausser le recours à l'IA et à influencer la façon dont l'industrie investit dans l'innovation océanique par :

- Une accélération de la découverte et de l'adoption de l'IA pour la commercialisation dans le secteur océanique;
- Un rehaussement de l'expertise en IA pour l'océan grâce au développement d'un bassin de talents de l'IA pour l'océan;
- Une expansion des initiatives canadiennes en matière d'IA pour soutenir la croissance et l'innovation des entreprises;
- Un soutien envers l'utilisation éthique et responsable de l'IA et le développement de systèmes d'IA associés;
- Un rehaussement de la cohérence, des performances et de la précision des données sur les plateformes d'entreprise.

Le financement des projets sera alloué en deux volets :

Découverte de l'IA (50 \$ à 150 k\$) - les projets menés dans le cadre de ce volet permettront aux entreprises canadiennes de mener des enquêtes et de réaliser des études ainsi que de planifier les possibilités futures de commercialisation de l'IA pour l'océan, ainsi que de cerner les lacunes et les besoins en matière de partenaires et de talents en matière d'IA.

Préparation et commercialisation de l'IA (150 k\$ à 5 M\$) - les projets de ce volet ont un cas d'utilisation connu et défini qui servira à un nouveau produit ou service d'IA. Les projets peuvent avoir des résultats à l'échelle précommerciale ou commerciale. Ce volet viendra contribuer à éliminer les risques liés aux activités spécifiques aux données et à soutenir le développement des capacités et des partenariats requis pour assurer la réussite de la commercialisation de l'IA.

Le soutien financier d'IA pour l'océan prendra la forme de fonds non remboursables et non dilutifs dans le cadre d'un modèle remboursable à un taux de remboursement maximal de 50 %. Cela viendra aider l'industrie à accéder et à acquérir la capacité dont les entreprises canadiennes ont

besoin maintenant pour devenir et rester concurrentielles à l'échelle mondiale. Il s'agit d'un appel concurrentiel et axé sur les délais destiné aux entreprises individuelles et aux consortiums de projets dans le volet Découverte de l'IA OU les consortiums de projets dans le volet Préparation et commercialisation de l'IA qui souhaitent co-investir avec SOC pour rehausser leurs connaissances, leurs capacités et leur compétitivité en matière d'IA.

Pour appuyer les activités du projet, le programme Talents de l'IA pour l'océan sera mis en œuvre en tandem pour favoriser la réussite des projets. Talents de l'IA pour l'océan est un programme complet, coordonné à l'échelle nationale et axé sur l'océan qui sera offert en partenariat avec des partenaires actuels et nouveaux non axés sur l'océan. Il viendra se fonder sur les ressources actuelles de l'économie bleue afin de fournir aux PME un bassin accru et diversifié de talents formés en début et en milieu de carrière. Des programmes et des possibilités d'engagement équitables axés sur des objectifs réduiront les principales lacunes déterminées en matière de ressources humaines dans les bases de données, d'apprentissage pratique intégré au travail, de leadership océanique, de mentorat, d'ambassadeurs et des connaissances fondamentales sur les océans. Il s'agit là d'une occasion de déterminer vos besoins en talents dans le cadre de votre candidature.

SOC offrira une séance d'information virtuelle publique pour ce programme le **7 mars 2023, de 14 h 00 à 15 h 30 HAA**, afin de passer en revue les détails du programme et de répondre aux questions. Inscrivez-vous ici si vous souhaitez y participer : [Inscription au webinaire IA pour l'océan](#). La séance sera enregistrée et publiée sur la page Web du programme IA pour l'océan pour les personnes qui ne peuvent pas y assister en direct.



DÉFINITIONS CLÉS

(Utilisées pour décrire les rôles des organisations impliquées dans le processus de présentation de proposition et, en fin de compte, dans les projets approuvés de SOC)

Processus de présentation de propositions désigne le processus d'appel de propositions d'IA pour l'océan décrit dans le présent document.

Entente de projet désigne l'accord qui suivra éventuellement une proposition retenue qui sera signé par tous les participants et qui énoncera les conditions du projet proposé et approuvé.

Candidat principal désigne l'organisation qui dirige le processus de présentation de proposition de projet et la personne-ressource principale de SOC. Lorsque sa proposition est retenue, l'organisation devient finalement le

Participant principal de l'Entente de projet responsable de la gestion globale du projet.

Collaborateur désigne une organisation qui n'est pas signataire de l'Entente de projet et qui ne demande pas de remboursement de la part de SOC, mais (1) qui est incluse dans un plan de travail de projet et responsable d'activités de projet décrites dans une proposition de projet, ou (2) qui apporte une contribution en nature inégalée à un projet qui permet l'achèvement des activités du projet. Tous les collaborateurs doivent soumettre une lettre de collaboration sous la forme prescrite par SOC pour être acceptés en tant que telle.

Sous-traitant désigne une organisation qui signe un accord distinct avec un participant pour effectuer une partie du travail du participant en vertu de l'Entente de projet. Un sous-traitant ne peut pas signer l'Entente de projet et il est généralement payé pour son travail par un participant. Un sous-traitant peut être un collaborateur.

Bailleur de fonds désigne une organisation qui s'engage à fournir un financement inégalé au projet et qui n'est pas signataire de l'Entente de projet.

PROCESSUS DE PRÉSENTATION DE PROPOSITIONS

DÉCLARATION D'INTÉRÊT (DI)

- Le processus de l'Appel de propositions IA pour l'océan est composé de plusieurs étapes :
 - Les candidats principaux qui soumettent leur candidature au volet Découverte de l'IA doivent remplir le modèle de déclaration d'intérêt intitulé : Modèle de déclaration d'intérêt – Programme IA pour l'océan - VOLET DÉCOUVERTE
 - Les candidats principaux qui soumettent leur candidature au volet Préparation et commercialisation de l'IA doivent remplir le modèle de déclaration d'intérêt intitulé : Modèle de déclaration d'intérêt – Programme IA pour l'océan - PRÉPARATION ET COMMERCIALISATION DE L'IA
- Les documents, les annexes, les lettres et les pièces jointes supplémentaires pouvant accompagner le modèle de déclaration d'intérêt ne seront pas acceptés ou considérés comme faisant partie du processus de déclaration d'intérêt.
- En remplissant la déclaration d'intérêt, les candidats principaux sont tenus de respecter les lignes directrices sur les contributions en nature de SOC aux projets, les coûts engagés à l'étranger ISI et l'admissibilité aux coûts de SOC, qui se trouvent tous sur le site Web du programme IA pour l'océan. Veuillez prendre note que, nonobstant que ces documents font expressément référence aux espaces Écosystème de l'innovation et Leadership technologique, ils s'appliquent à ce processus d'appel de propositions d'IA pour l'océan de la même manière que si l'intelligence artificielle (IA) y était expressément mentionnée.
- SOC n'examinera pas les versions préliminaires de déclaration d'intérêt et ne fournira pas de commentaires spécifiques à un projet aux candidats principaux ou aux organisations pendant la préparation de leur déclaration d'intérêt. Cela permettra d'assurer que tous les candidats présentant une déclaration d'intérêt aient accès à la même information.

Un séminaire en ligne offrant un survol de IA pour l'océan aura lieu le 7 mars 2023, de 14 h 00 à 14 h 30 HAA. Lien d'inscription au webinaire [Survolez le programme IA de l'océan](#) :

[Inscription au webinaire IA pour l'océan](#)

Date limite de soumission de la déclaration d'intérêt : 31 mars 2023 à 20h00, heure de l'Atlantique / 16h00, heure du Pacifique

Les déclarations d'intérêt doivent être envoyées à ai@oceansupercluster.ca

PROCESSUS DE PRÉSENTATION DE PROPOSITIONS CONTD...

ÉVALUATION DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT

- Les DI seront évaluées par un comité d'évaluation de l'océan de l'IA (AI-EC). Tous les demandeurs principaux seront informés du résultat avant la fin du mois d'avril 2023. Les détails et les exigences du processus de proposition seront communiqués à ce moment-là.
- Seuls les demandeurs principaux retenus dans leur demande de DI seront admissibles à soumettre une proposition complète.

PROCESSUS DE PROPOSITION COMPLÈTE POUR LES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS RETENUES

PROCESSUS DE PROPOSITION COMPLET POUR DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT RÉUSSIES

- D'ici la fin du mois d'avril 2023, les candidats principaux dont la déclaration d'intérêt aura été retenue recevront une invitation à soumettre une proposition complète. Les détails et les exigences du processus de proposition seront communiqués à ce moment-là.
- Tous les candidats principaux recevront une rétroaction sur leur déclaration d'intérêt en ce qui concerne la façon dont leur projet et leur proposition peuvent être renforcés. Le but de cette rétroaction est d'informer les candidats principaux des domaines potentiels de faiblesse ou d'insuffisance.
- Les candidats principaux devront élaborer et soumettre les propositions dans le format prescrit.
- Les candidats principaux qui ne sont pas encore membres de SOC devront devenir membres de SOC avant la date limite de soumission de la proposition. Tous les participants à l'Entente de projet doivent être membres avant de signer l'Entente de projet.
- Les candidats principaux auront environ six (6) semaines à partir de la date de notification pour soumettre des propositions complètes.



SÉLECTION ET ACCEPTATION DE PROPOSITIONS

- Les propositions seront évaluées par le comité d'évaluation d'appel IA pour l'océan et les recommandations de sélection seront ratifiées par le Conseil d'administration de SOC. Toutes les personnes impliquées dans le processus d'évaluation seront liées par un accord de non-divulgaration de SOC et en conformité avec la politique de SOC sur les conflits d'intérêts.
- Le comité d'évaluation d'appel IA pour l'océan pourrait demander aux candidats principaux de réviser un ou plusieurs aspects de leur proposition avant la fin du processus de sélection de projets.
- Les candidats principaux seront avisés du résultat de la sélection, que leur proposition soit retenue ou non, dont les conditions de financement lorsqu'une la proposition est retenue.
- Tous les participants ayant une proposition de projet retenue qui a été recommandée par le comité d'évaluation d'appel IA pour l'océan et approuvée par le Conseil, sont tenus de signer une Entente de projet qui stipule les modalités du projet proposé et approuvé avant que tout financement ne soit versé relativement au projet approuvé. Les candidats principaux dont la soumission de proposition complète n'aura pas été retenue seront invités à discuter des commentaires d'évaluation de leur proposition.



EXIGENCES CLÉS

PRINCIPES DIRECTEURS POUR LES PROJETS D'IA

Le gouvernement du Canada a établi un ensemble de principes directeurs sur l'utilisation responsable de l'IA afin d'assurer son utilisation efficace et éthique. Par cet appel de propositions, SOC invite tous les candidats à respecter les principes directeurs, notamment:

- Comprendre et mesurer les répercussions de l'utilisation de l'IA en développant et en partageant des outils et des approches.
- Être transparent sur la façon et le moment où l'IA est utilisée, en commençant par un besoin clair de l'utilisateur et un avantage public.
- Fournir des explications significatives au sujet de la prise de décision en matière d'IA tout en offrant des occasions d'examiner les résultats et de contester ces décisions.

Des renseignements sur les principes directeurs se trouvent sur le site du gouvernement du Canada [Page Web Utilisation responsable de l'intelligence artificielle](#)

DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

SOC s'efforce de créer un environnement diversifié, équitable et inclusif (DEI) qui appuie SOC et assure un espace sécuritaire et créatif pour l'innovation dans nos projets connexes. De par ses opérations, ses projets et le développement de son écosystème, SOC fait la promotion de la DEI par le biais de collaborations et de partenariats significatifs avec des communautés autochtones et minoritisées. L'engagement de SOC envers la DEI s'étend à notre soutien au défi de 50/30,

à notre initiative Vision des deux yeux et à l'augmentation de la visibilité des groupes marginalisés dans la main-d'œuvre océanique. Nous vous recommandons de rechercher divers partenaires de consortium et des collaborations et de démontrer la façon dont votre projet contribuera à des avantages sociaux et économiques pour nos communautés sous-représentées et à des avantages environnementaux pour la santé des océans, qui sont essentiels à la santé de notre population et de notre planète.

ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

Les soumissions à l'appel de propositions IA pour l'océan doivent:

- Avoir un candidat principal, soit une entreprise du secteur privé ayant des activités au Canada étant ou qui sera membre de SOC avant la date limite de la proposition complète;
- Bénéficier directement et inclure au moins une petite ou moyenne entreprise menant des activités au Canada;
- Être pertinent pour le secteur des océans et démontrer la façon dont la portée du projet accélère et facilite l'adoption de l'IA dans les océans en fonction des thèmes de SOC 2.0 énoncés à l'annexe I; [Ambition 2035](#);
- Inclure une portée de travail supplémentaire en taille et en portée de tout projet en cours;
- Se conformer aux directives et aux exigences détaillées dans ce document de directives sur IA dans l'océan et d'autres documents publiés de temps à autre sur la page Web du programme IA dans l'océan.

DURÉE DU PROJET

Les projets doivent avoir une date de début comprise entre le **1er août 2023 et le 31 décembre 2023**.

Les projets doivent avoir une date de fin au plus tard le **31 mars 2026**.

Les projets du volet Découverte de l'IA peuvent avoir une durée maximale de 18 mois.

Les projets du volet Préparation et commercialisation de l'IA peuvent avoir une durée maximale de 30 mois.

EXIGENCES FINANCIÈRES

- Taux de remboursement : SOC remboursera jusqu'à 50 % du total des coûts admissibles du projet financé par les participants. Les participants doivent payer 100 % des coûts initiaux du projet, dont ils seront remboursés sur une base trimestrielle. Les projets peuvent être admissibles à une avance trimestrielle des fonds de SOC.
- SOC ne peut rembourser que les coûts admissibles du projet financé. Veuillez consulter les lignes directrices sur l'admissibilité aux coûts de SOC présentées sur la page Web du programme pour obtenir plus de détails. Et encore une fois, veuillez prendre note que, nonobstant que ces documents font expressément référence aux espaces Écosystème de l'innovation et Leadership technologique, ils s'appliquent à ce processus d'appel de propositions d'IA pour l'océan de la même manière que si l'intelligence artificielle (IA) y était expressément mentionnée.
- Seules les entreprises qui jouent un rôle dans le projet peuvent recevoir un financement de contrepartie de la SOC et signer en tant que participant(s) à l'accord de projet

- Volet Découverte de l'IA
 - Contribution minimale de SOC : 50 000 \$
 - Contribution maximale de SOC : 150 000 \$
 - Les contributions en nature ne sont pas remboursables et ne sont pas admissibles en tant que fonds de contrepartie de l'industrie
 - Les coûts étrangers ne sont pas remboursables et ne sont pas admissibles en tant que fonds de contrepartie de l'industrie
- Volet Préparation et commercialisation de l'IA
 - Contribution minimale de SOC : 150 000 \$
 - Contribution maximale de SOC : 5 000 000 \$
 - Les contributions en nature sont admissibles à titre de fonds de contrepartie de l'industrie
 - Les coûts étrangers peuvent être remboursables et peuvent être admissibles à des fonds de contrepartie de l'industrie

ADHÉSION

- Le candidat principal du projet n'a pas besoin d'être un membre actuel de SOC avant la date limite de soumission de la déclaration d'intérêt pour être admissible à la soumission d'une déclaration d'intérêt. Il doit cependant être membre de SOC avant la date limite de soumission de la proposition complète. Veuillez consulter la page Web suivante pour obtenir plus d'informations au sujet de l'adhésion : - Tous les autres participants à l'Entente de projet doivent devenir [membres de SOC](#) avant de signer l'Entente de projet.

COLLABORATION

Volet Découverte de l'IA

- Les demandes de financement à une seule ou à plusieurs parties sont acceptables.
- Seules les entreprises qui ont un rôle dans le projet peuvent recevoir un financement de SOC et signer en tant que participant(s) à l'Entente de projet.
- Si une déclaration d'intérêt retenue ne compte qu'un seul participant, le participant principal doit alors identifier un collaborateur pour le projet. Cela doit être fait en présentant une lettre de collaboration, sous la forme fournie par SOC, soumise au nom d'une entité collaboratrice et en fournissant suffisamment de détails sur la nature de la collaboration, au besoin, pour être considérée comme un collaborateur au projet.
- Les lettres de collaboration ne sont pas requises dans le cadre du processus de déclaration d'intérêt. Elles doivent toutefois être soumises avant la date limite du processus de proposition de projet pour les projets dont la déclaration d'intérêt a été retenue.

Volet Préparation et commercialisation de l'IA

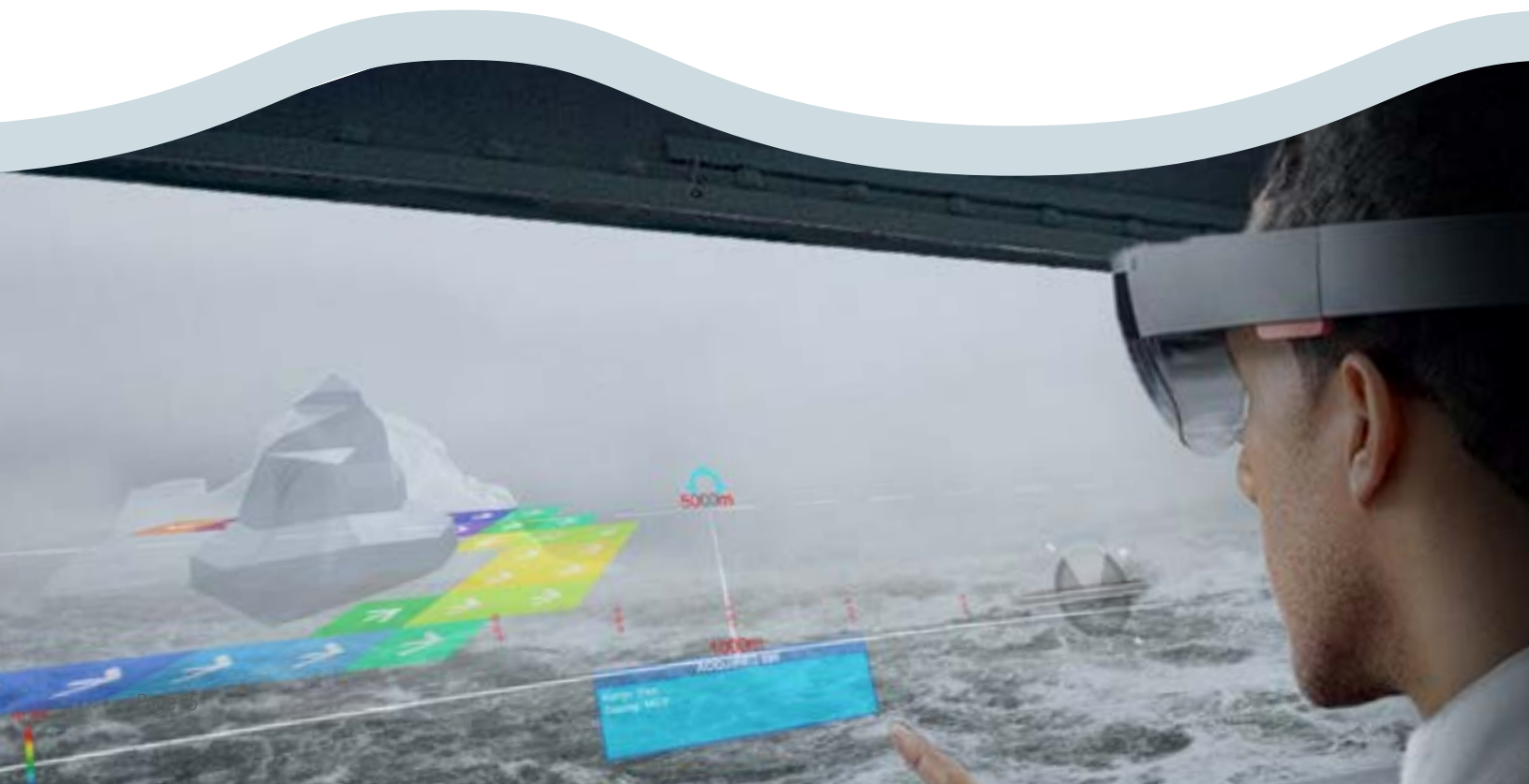
- Un participant au projet ne peut apporter plus de 90 % des contributions de l'industrie à effet de levier (avec contrepartie) (en espèces ou en nature). Les 10 % restants doivent provenir d'une contribution en espèces et/ou en nature d'un ou de plusieurs participants supplémentaires au projet. Cela signifie que tous les projets doivent comporter au moins deux (2) participants à l'Entente de projet.
- La collaboration est peut-être déjà démontrée entre les parties lorsqu'une Entente de projet doit être signée par plusieurs participants.
- Nonobstant ce qui précède, les participants principaux souhaitant inclure ou démontrer une collaboration supplémentaire au-delà des participants au projet sont tenus de présenter une lettre de collaboration, sous la forme fournie par SOC, soumise au nom d'une entité collaboratrice et en fournissant suffisamment de détails sur la nature de la collaboration, au besoin, pour être considérée comme un collaborateur au projet.
- Les lettres de collaboration ne sont pas requises dans le cadre du processus de déclaration d'intérêt. Elles doivent toutefois être soumises avant la date limite du processus de proposition de projet pour les projets dont la déclaration d'intérêt a été retenue. Critères de sélection de projet – Volet Découverte de l'IA

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

VOLET DE DÉCOUVERTE

Les critères de sélection du volet Découverte de l'IA visent à solliciter un ensemble diversifié d'idées de projet qui:

- Incitent des entreprises canadiennes à mener des enquêtes et à réaliser des études ainsi qu'à planifier les possibilités futures de commercialisation de l'IA pour l'océan, ainsi que de cerner les lacunes et les besoins en matière de partenaires et de talents en matière d'IA.
- Se concentrent sur une occasion ou un défi/écart de données bien articulé, distinctif et significatif dans le secteur océanique.
- Sont menées en collaboration avec une ou plusieurs organisations canadiennes.
- Abaissent la barrière de l'adoption de l'IA et rationalise la manière dont l'IA pourrait améliorer ou compléter les offres de solutions actuelles ou nouvelles.
- Comblent les lacunes en matière de données de connaissance du secteur grâce à des activités de découverte et de déploiement de l'IA qui permettent d'obtenir un retour sur investissement à court terme et un alignement sur la vision à long terme de l'entreprise.
- Démontrent les raisons pour lesquelles le processus proposé de feuilles de route de découverte n'aurait pas eu lieu en l'absence de financement d'IA pour l'océan. • Demonstrate why the proposed discovery road mapping process would not have occurred in absence of AI Ocean funding.



CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

VOLET PRÉPARATION ET COMMERCIALISATION

Les projets du volet Préparation et commercialisation de l'IA ont un cas d'utilisation connu et défini qui servira à un nouveau produit ou service d'IA. Les projets peuvent avoir des résultats à l'échelle précommerciale ou commerciale. Ce volet est destiné à des projets de plus grande envergure et vise à contribuer à éliminer les risques liés aux activités spécifiques aux données et à soutenir le développement des capacités et des partenariats requis pour assurer la réussite de la commercialisation de solution de l'IA pour l'océan.

Pertinence industrielle et contribution à la croissance de l'industrie océanique par le recours à l'IA (25 %)

- Le projet porte sur une occasion ou un défi bien articulé, distinct et significatif de l'industrie océanographique dont la résolution exige une pensée novatrice, des capacités d'IA et des solutions technologiques de classe mondiale;
- Le projet rationalise et démontre le besoin du marché de l'industrie océanique pour la solution proposée.
- Des résultats tangibles et bien décrits du projet qui clarifient les répercussions directes et substantielles du projet sur l'économie océanique du Canada.

l'avancement de la technologie IA (2 %)

- Les progrès proposés doivent être clairement définis en termes d'états actuels et à venir. L'état actuel de l'adoption de l'IA par le consortium et tous les avantages liés à la technologie ou aux données préexistantes sont clairs;
- Le projet permet ou accélère la prestation d'offres, nouvelles ou améliorées, de technologies commerciales et reliées aux océans qui apportent des améliorations tangibles dans les performances des produits et, plus largement, augmentent la compétitivité globale de l'entreprise et la capacité d'IA.
- Le projet réalise un progrès démontrable dans une technologie axée sur l'océan qui a un potentiel d'application clair ou d'utilisation dans le monde réel.
 - La proposition de projet doit fournir une vue initiale du type et de la nature de la propriété intellectuelle (PI) anticipée. De plus, elle doit clairement articuler une stratégie de PI afin de protéger la valeur commerciale de toute PI prévue et de la relier à une stratégie de commercialisation potentielle.
 - La proposition de projet doit inclure une stratégie de propriété intellectuelle et une justification de la propriété intellectuelle associée. Veuillez consulter le Guide de la propriété intellectuelle (PI) pour obtenir plus de détails.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

VOLET PRÉPARATION ET COMMERCIALISATION SUITE...

Qualité de la collaboration et portée des impacts (25 %)

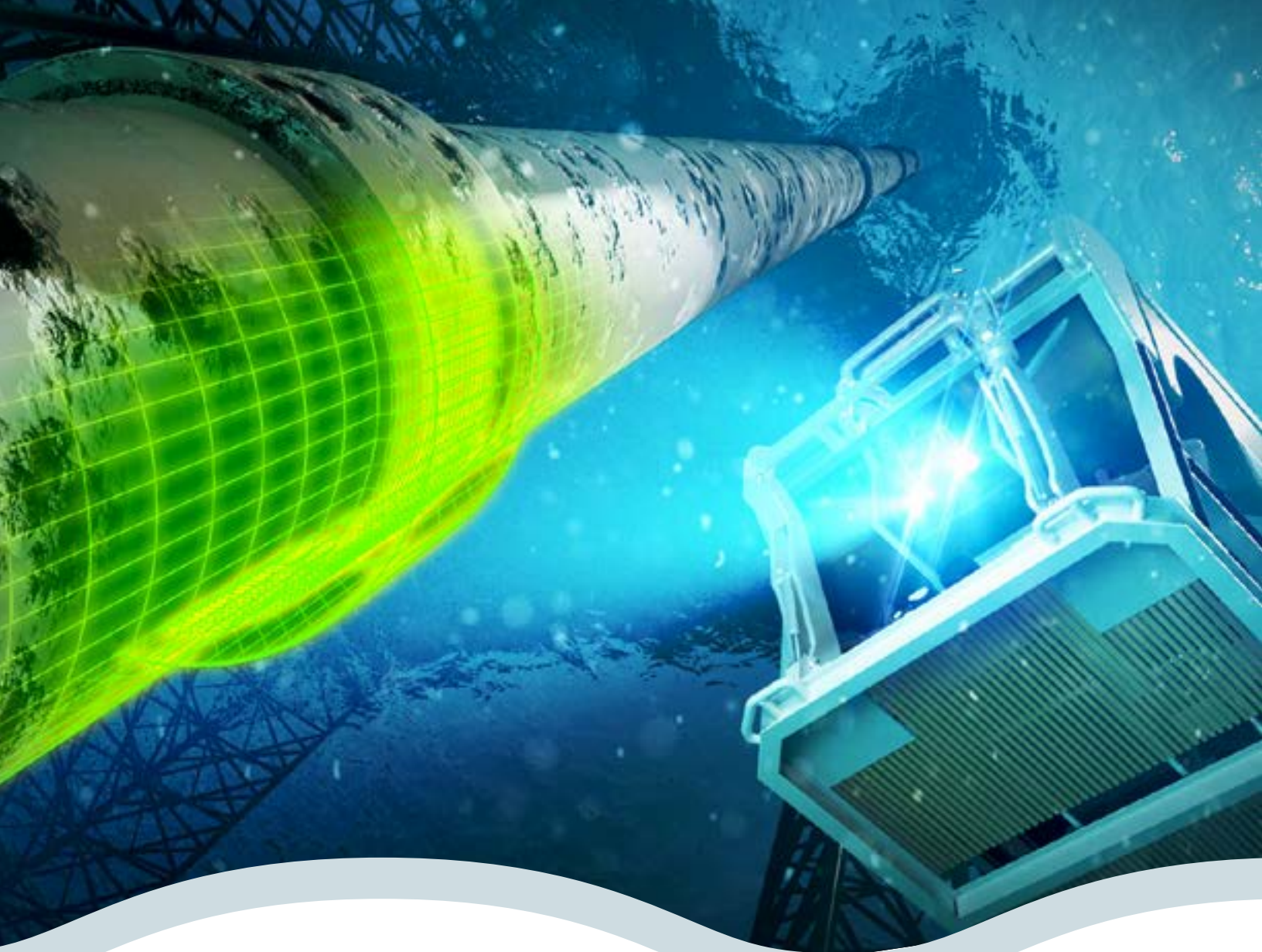
- La création d'un consortium du secteur privé significatif et distinctif créé pour réaliser le projet.
 - Un co-investissement dans le projet par 2 membres ou plus de l'industrie qui deviendront signataires (participants) d'une Entente de projet de R et D concertée.
 - Une implication active des participants et des collaborateurs au projet au plan de travail ainsi qu'à la gouvernance du projet (par exemple, représentation au comité directeur du projet).
- Le projet permettra d'offrir un avantage quantifiable direct à un écosystème de l'innovation océanographique du Canada. Voici certains moyens par lesquels les projets peuvent démontrer leur contribution :
 - Le projet comprend des collaborations avec des organisations pour appuyer des possibilités dérivées pour les groupes autochtones et d'autres groupes sous-représentés.
 - La création de nouvelles relations organisationnelles significatives dans plusieurs provinces est favorisée.
 - Le projet facilite de nouveaux investissements dans les petites et moyennes entreprises (PME).

- Le projet rehausse l'accès et la participation des parties prenantes de l'industrie à la capacité de recherche et de développement axées sur l'IA au Canada.
- Le projet démontre les raisons pour lesquelles les avancées proposées ne sont pas possibles, qu'elles ne se seraient pas réalisées ou qu'elles n'auraient pas atteint un niveau semblable d'impact positif en l'absence de IA pour l'océan.

Plan d'exécution du projet (25 %)

- Le rôle de chaque participant et collaborateur du projet est clair.
- Le consortium possède l'expérience et l'expertise pertinentes.
- Le plan d'exécution du plan est bien articulé avec une définition claire des tâches, des étapes, des indicateurs de performance clé et des livrables.
- Le budget est bien défini et est conforme au plan de projet.
- L'échéancier du projet est réalisable.

Remarque : La pondération des critères ci-dessus est fournie à titre de guide général. Les propositions qui sont jugées excessivement faibles dans leur démonstration de critères de sélection peuvent ne pas être retenues.



À PROPOS DE SOC ET DE L'ADHÉSION À SOC

Supergrappe des océans du Canada est un groupe national dédié aux océans dirigé par l'industrie qui fait croître l'économie océanique de façon numérique, durable et inclusive. Rassemblant les entreprises en démarrage, en expansion ainsi que les organisations bien établies d'un océan à l'autre dans les secteurs de la pêche, l'aquaculture, des ressources biologiques, des ressources en mer, des sources d'énergie renouvelable, la défense, du transport et des technologies océaniques, la grappe favorise de nouveaux partenariats et des projets novateurs reposant sur la collaboration entre l'industrie, la recherche, les organismes à but non lucratif, les investisseurs et le gouvernement. De concert avec les membres et les partenaires Supergrappe des océans accélère le développement et la commercialisation de solutions océaniques pertinentes à l'échelle mondiale et fait progresser la position du Canada en tant que chef de file mondial de l'océan.

ADHÉSION

SOC compte des membres de partout au pays, dont des entreprises à but lucratif, des organismes sans but lucratif, des établissements universitaires, des organismes autochtones, des organismes gouvernementaux et d'autres organismes ayant un engagement partagé à relever les défis communs liés aux océans. Toute organisation, au Canada ou à l'étranger, peut adhérer gratuitement à titre de membre associé. En tant que membre associé, vous aurez accès à notre Portail des membres de SOC en ligne (dont les services de création de jumelage), à des événements exclusifs allant des connecteurs de réseautage aux tables rondes thématiques, et vous pourrez aussi soumettre des idées de projet à des fins d'examen.

Les organisations qui investissent dans des projets de SOC dirigés par l'industrie sont membres de l'industrie. Chaque membre de l'industrie contribue une partie de son investissement aux activités de construction de grappes (jusqu'à 15 %), en plus de l'investissement du membre de l'industrie dans les projets de SOC. Les membres de l'industrie ont accès au Groupe de travail sur le leadership technologique, un forum exclusif pour échanger des idées et des connaissances ainsi qu'établir de nouveaux liens commerciaux.

Vous trouverez plus d'informations sur le [site Web de SOC](#).





Des questions? Communiquez avec Brendal Townsend
Directrice de l'Intelligence artificielle
Brendal.townsend@oceansupercluster.ca

[🐦 @CanadaOSC](#) [in @Canada's Ocean Supercluster](#)